



VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION A LA CANTINE

- Collège LE BASSENON – CONDRIEU

- Le **collège Le Bassenon** dispose d'une restauration en self linéaire.
- L'établissement fonctionne sur **5 jours** d'ouverture par semaine.
- En 2025, Mille et Un Repas a servi, pour le collège Le Bassenon, **60 635 repas** pour environ **545 élèves** inscrits.

Dans le cadre de la demi-pension, **Mille et Un Repas** s'engage à proposer une restauration scolaire à la fois équilibrée, durable et responsable. Chaque jour, nous mettons en œuvre les mesures prévues par les lois en vigueur afin d'assurer une alimentation de qualité pour vos enfants, tout en respectant l'environnement.

Cela se traduit par nos **démarches anti Gaspil et Goût, Planète, Santé (GPS)** qui vise à allier plaisir, santé et respect de la planète.



Voici ce que votre enfant retrouvera dans sa cantine :



Le Goût au cœur de l'assiette : votre enfant découvrira des recettes proposées par nos diététiciennes, des menus validés avec le Département du Rhône, et des notamment animations pour apprendre, comprendre les contraintes du menu : nutritionnelles, réglementaires, contractuelles.



La Planète invitée à table : votre enfant découvrira des produits locaux et de saison, une restauration engagée contre le gaspillage, et des gestes concrets pour préserver l'environnement au quotidien.



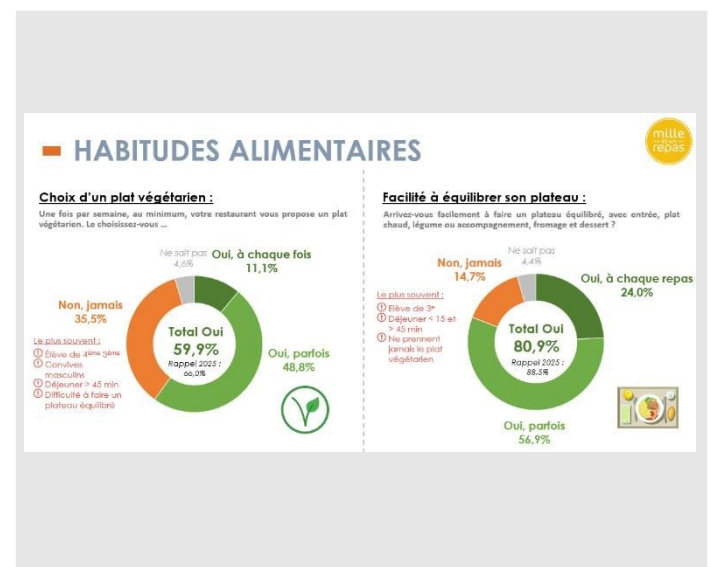
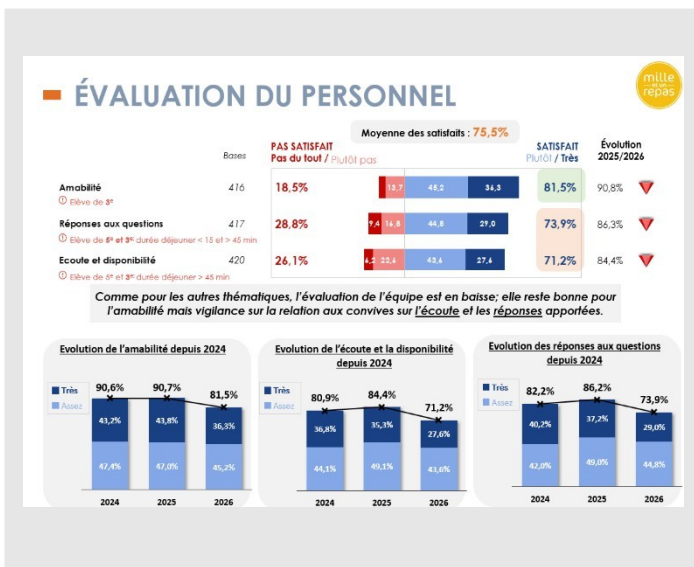
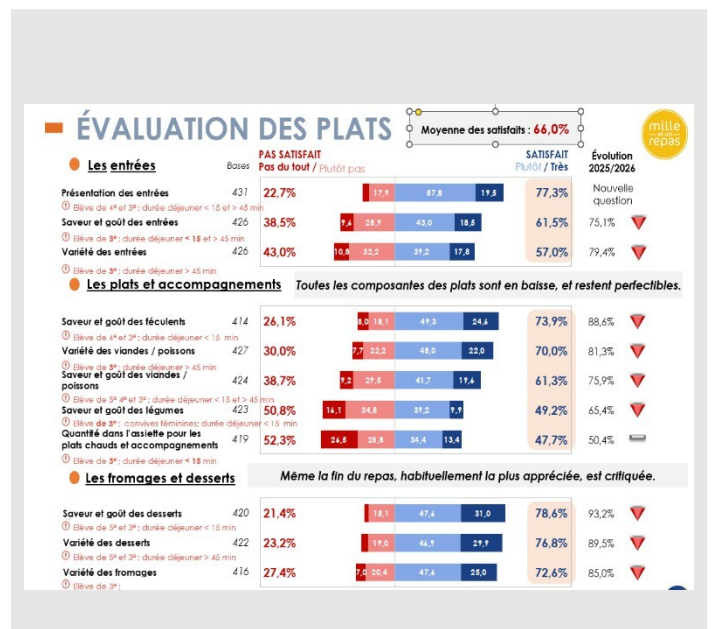
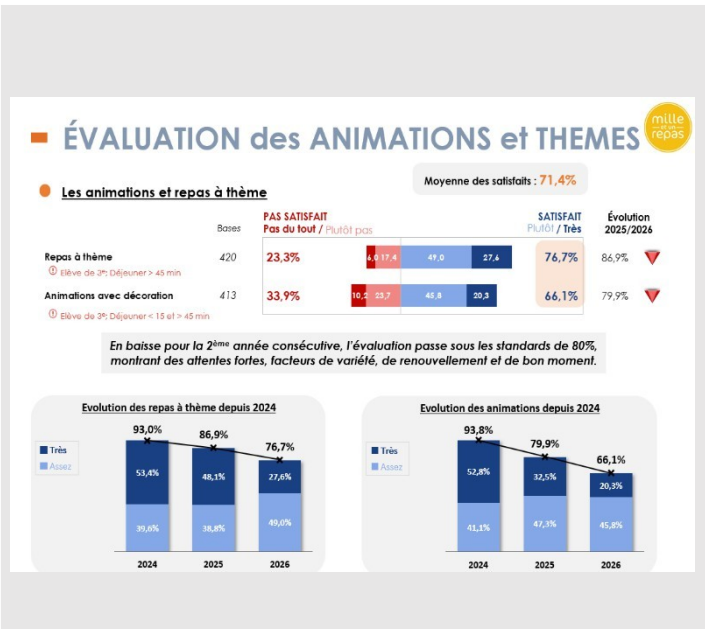
La Santé se cuisine au quotidien : votre enfant bénéficiera de produits frais et labelisés répondant à la Loi EGALIM, de repas équilibrés.

Mille et Un Repas facilite l'inclusion de l'élève avec P.A.I. mis en place à l'initiative du collège



Afin de vous offrir une vision concrète de notre démarche, vous trouverez ci-dessous, les résultats obtenus au sein du restaurant scolaire du **collège Le Bassenon**, à travers plusieurs indicateurs clés de qualité et de satisfaction de janvier 2026 :

TABLEAU DE BORD DE LA SATISFACTION 2026





FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION 2026-2027

La gestion du restaurant scolaire a été confiée par le Département du Rhône à Mille et Un Repas. Nos équipes œuvrent chaque jour pour proposer à vos enfants une restauration réalisée sur place ayant du sens et du goût dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité alimentaire et de diététique.

L'inscription à la demi-pension est faite pour l'année scolaire complète. Toutefois, elle peut être modifiée (changement de quotient familial, de jours d'inscription...) au début de chaque trimestre, après validation de l'intendance.

- A.** L'inscription au restaurant scolaire se fait au forfait pour l'année ou au minimum pour tout un trimestre. Pour les inscriptions au forfait le prix du repas dépend du quotient familial (QF attestation de paiement) et déterminera votre tranche de tarification (voir détail ci-après).
- B.** Si vous ne communiquez pas votre quotient familial, le tarif le plus haut sera appliqué **soit 6.10 €** soit celui de la tranche A.
- C.** En dehors de l'inscription au forfait, votre enfant peut prendre son repas au tarif occasionnel de **6.30 €** en apportant le règlement le jour même ou en rechargeant son compte par télépaiement.

Tranche	Quotient familial	Prix au repas
Tranche A	QF supérieur 1800 €	6.10 €
Tranche B	QF entre 1201 € et 1800 €	5,90 €
Tranche C	QF entre 801 € et 1200 €	4.80 €
Tranche D	QF entre 401 € et 800 €	3.60 €
Tranche E	QF inférieur ou égal à 400 €	2.20 €
	Le prix du repas occasionnel *	6.30 €

Pour le 1^{er} trimestre 2026, vous avez jusqu'au **25 septembre 2026** pour modifier les jours ou forfait **par écrit uniquement** (mail/papier) selon l'emploi du temps définitif de votre enfant via l'intendance du collègue pour validation.

GRILLE TARIFAIRE SEMAINE à 5 jours selon FORFAIT

En début de trimestre Mille et Un Repas adressera un avis aux familles pour :

- **1er trimestre** : septembre à décembre, envoi de la facture par mail début octobre.
- **2ème trimestre** : janvier à mars, envoi de la facture par mail début janvier.
- **3ème trimestre** : avril à fin des épreuves du Brevet envoi de la facture par mail début avril.

			Trimestre 1 2026/2027	Trimestre 2 2026/2027	Trimestre 3 2026/2027
Forfait 5 jours		Prix du Repas	67	52	49
Quotient familial	sup à 1800€	6,10 €	408,70 €	317,20 €	298,90 €
	entre 1200 € et 1800€	5,90 €	395,30 €	306,80 €	289,10 €
	entre 801 € et 1200 €	4,80 €	321,60 €	249,60 €	235,20 €
	entre 401 € et 800 €	3,60 €	241,20 €	187,20 €	176,40 €
	inf ou égal à 400€	2,20 €	147,40 €	114,40 €	107,80 €
Forfait 4 jours		Prix du Repas	54	42	41
Quotient familial	sup à 1800€	6,10 €	329,40 €	256,20 €	250,10 €
	entre 1200 € et 1800€	5,90 €	318,60 €	247,80 €	241,90 €
	entre 801 € et 1200 €	4,80 €	259,20 €	201,60 €	196,80 €
	entre 401 € et 800 €	3,60 €	194,40 €	151,20 €	147,60 €
	inf ou égal à 400€	2,20 €	118,80 €	92,40 €	90,20 €
Forfait 3 jours		Prix du Repas	42	32	32
Quotient familial	sup à 1800€	6,10 €	256,20 €	195,20 €	195,20 €
	entre 1200 € et 1800€	5,90 €	247,80 €	188,80 €	188,80 €
	entre 801 € et 1200 €	4,80 €	201,60 €	153,60 €	153,60 €
	entre 401 € et 800 €	3,60 €	151,20 €	115,20 €	115,20 €
	inf ou égal à 400€	2,20 €	92,40 €	70,40 €	70,40 €
Forfait 2 jours		Prix du repas	28	22	22
Quotient familial	sup à 1800€	6,10 €	170,80 €	134,20 €	134,20 €
	entre 1200 € et 1800€	5,90 €	165,20 €	129,80 €	129,80 €
	entre 801 € et 1200 €	4,80 €	134,40 €	105,60 €	105,60 €
	entre 401 € et 800 €	3,60 €	100,80 €	79,20 €	79,20 €
	inf ou égal à 400€	2,20 €	61,60 €	48,40 €	48,40 €
Forfait 1 jour		Prix du repas	14	11	11
Quotient familial	sup à 1800€	6,10 €	85,40 €	67,10 €	67,10 €
	entre 1200 € et 1800€	5,90 €	82,60 €	64,90 €	64,90 €
	entre 801 € et 1200 €	4,80 €	67,20 €	52,80 €	52,80 €
	entre 401 € et 800 €	3,60 €	50,40 €	39,60 €	39,60 €
	inf ou égal à 400€	2,20 €	30,80 €	24,20 €	24,20 €

Nota : La dernière semaine de juin/juillet 2027, n'est pas incluse dans le 3ème trimestre et se fait sur inscription et paiement à l'avance selon le tarif habituel de l'élève.

MODALITE DE REGLEMENT

Le règlement de la demi- pension au forfait se fait en prépaiement en début de chaque trimestre par : chèque, espèces, télépaiement, carte bancaire, prélèvement.

FACILITES DE PAIEMENT

Vous avez la possibilité de régler en plusieurs fois soit par :

1. **Prélèvement** fractionnable en 3 fois (**à renouveler chaque année**) avec votre autorisation de prélèvement et RIB – **Remplissez le formulaire SEPA en fin de document**
2. **Télépaiement par CB** (totalité ou règlements mensuels en deux ou trois fois).
3. **Chèque** (1 à 3 règlements avec au dos la date de remise en banque souhaitée + **le nom et prénom de l'enfant**).

MODALITE DE REMBOURSEMENT DES ABSENCES (définie par le règlement du Département du Rhône)

A. Avec un délai de carence de 2 jours, dans les cas suivants :

- Maladie de moins d'une semaine
- Exclusion temporaire ou définitive de la demi-pension ou du collègue

B. La remise d'ordre est accordée, sans délai de carence, dans les cas suivants :

- Stage, mini stage, voyage scolaire, sortie à la journée (pique-nique fourni par les parents)
- Maladie de plus de 1 semaine ou collégiens atteints d'une maladie qui occasionne des absences répétées et bénéficiant d'un PAI.
- Absence directement liée à des circonstances extérieures (fermeture de classe, organisation de l'accueil en jauges restreintes...)
- Fermeture exceptionnelle de la demi-pension (ex : grève)
- Départ définitif de l'élève (hors exclusion définitive)
- En fin d'année, pendant les jours d'examen pour les classes qui n'ont pas cours ni examen
- Pour suivi d'une pratique religieuse (prévenir une semaine à l'avance, les dates figurant au bulletin officiel faisant foi)

C. En dehors des situations définies ci-dessus, les repas non pris seront facturés.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Si votre enfant présente une allergie alimentaire ou doit suivre un régime alimentaire médical (diabétique par exemple), vous devez le **signaler au service médical du collège** afin de constituer un **Projet d'Accueil Individualisé alimentaire** (PAI). Si le régime ou l'allergie n'est pas déclaré, Mille et Un Repas ne pourra être tenu pour responsable en cas d'incident.

ACCES RESTAURANT SCOLAIRE

- Pour permettre l'accès au restaurant scolaire, votre enfant doit obligatoirement présenter son badge.
- Cette carte est nominative et sous la responsabilité de l'élève.
- Le 1er badge sera offert pour tout nouvel élève entrant au collège et pour toute sa scolarité dans l'établissement.
- Son renouvellement sera facturé 5 € en cas de perte ou de détérioration.



La société Mille et Un Repas et les équipes en charge de l'encaissement s'engagent à ne pas divulguer les informations récoltées sur les fiches d'inscriptions à la demi-pension. Les informations ne sont utilisées que pour le fonctionnement du restaurant scolaire.

Toutefois, en cas de non-paiement, votre dossier ainsi que vos coordonnées sont transmis à un cabinet externe juridique.

Avec tous nos remerciements
L'ÉQUIPE DE MILLE ET UN REPAS



Pour nous joindre en cas de difficultés

Contact Pour les absences, maladie, départ, CAF etc... :	L'intendante de l'établissement scolaire Mail : intendant.0690015s@ac-lyon.fr
Contact Pour les questions de paiements, de facturation :	Le Responsable encaissement Mail : collegebassenoncaisse@1001repas.fr
Contact Pour les retards de paiement, et les problèmes de recouvrement	Le Responsable recouvrement Mail : dcottaz@1001repas.fr



Prélèvements automatiques Un responsable financier par enfant

Mille et un repas vous propose le prélèvement automatique comme moyen de paiement. Le prélèvement se fait en trois mensualités par trimestre.

- **1er Trimestre de septembre à décembre 2026**
-Prélèvement 10 octobre – 10 novembre et 10 décembre
- **2^{ème} Trimestre de janvier à mars 2027**
-Prélèvement 10 janvier-10 février et 10 mars
- **3^{ème} trimestre d'avril à juillet 2027**
-Prélèvement 10 avril-10 mai et 10 juin
- Et un dernier relatif au **prélèvement de régularisation** pour les repas occasionnels qui ne sont non compris dans le forfait.

Si vous optez pour le prélèvement automatique merci de nous retourner le mandat de prélèvement rempli, **daté et signé accompagné d'un RIB** à renvoyer à **l'adresse email de la cuisine du restaurant en précisant le nom et prénom de l'élève, ou à transmettre avec la fiche d'inscription.**

Mandat de prélèvement SEPA <small>Single Euro Payments Area</small>	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SAS MILLE ET UN REPAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SAS MILLE ET UN REPAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.	
Référence unique du mandat :	Identifiant créancier SEPA : FR47ZZ582910	
Débiteur : Votre Nom* Votre Adresse* Code postal* Ville* Pays*	Créancier : Nom : SAS 1001REPAS Adresse : 3 ALLEE MOULIN BERGER Code postal : 69130 Ville : ECULLY Pays : FRANCE	
IBAN* BIC** Tiers débiteur	Paiement : <input type="checkbox"/> Récurrent/Répétitif <input type="checkbox"/> Ponctuel Tiers créancier	
A* : Signature* :	Le* : Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. (*) Veuillez compléter les données obligatoires du mandat. (**) Obligatoire si hors de l'EEE. Facultatif pour les opérations intra Espace Economique Européen (EEE).	
<small>Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.</small>		